

Décision n° 140/2021  
SCCOMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Madame BOUCHET Emmanuelle pour augmenter la durée du temps de travail hebdomadaire à compter du 06/04/2021,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur BLONDEAU Yoane, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 10/04/2021 au 09/08/2021,

Fait à Jonzac

Le 06 AVR. 2021

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,

le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU